



DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOSSIER MEDICAL D'UNE PERSONNE DECEDEE PAR UN AYANT DROIT

(Article L1111-7 du code de Santé Publique)

Vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu du dossier médical d'un défunt. Pour ce faire, vous devez impérativement être un ayant droit du défunt. Afin de mieux répondre à vos besoins et de limiter d'éventuels frais de copies, nous vous demandons de nous préciser la nature des informations auxquelles vous souhaitez accéder.

Veillez compléter ce formulaire et le retourner à l'attention de :

Direction - Centre Hospitalier de Montceau - BP 189 - 71307 Montceau les Mines

DEMANDEUR : Je soussigné(e) Madame Monsieur
 Nom : Nom de naissance
 Prénom :
 Né(e) le :/...../.....
 Adresse complète :

 Numéro de téléphone (*obligatoire*) :/...../...../...../.....
 Adresse Mail :@.....

Agir en qualité d'ayant droit : Conjoint Enfant Frère/sœur Père/Mère
 Autres parents : *à préciser* Autres : *à préciser*

CONCERNANT :

Nom : Prénom :
 Nom de naissance :
 Né(e) le :/...../..... Décédé(e) le :/...../.....

Les AYANTS DROITS n'ont accès qu'aux seules informations nécessaires à l'objectif qu'ils poursuivent
 (Conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 26 septembre 2005)
Il ne peut y avoir de communication intégrale du dossier médical.

Pour le ou les motif(s) suivant(s) (conformément à l'article L.1110-4 du code de la Santé Publique)

- Connaître les causes de la mort**
- Défendre la mémoire du défunt :** Vous devez impérativement préciser en quoi la mémoire du défunt est attaquée, (*sur papier libre cas échéant*) :.....
- Faire valoir un droit :** Vous devez préciser quel droit vous souhaitez faire valoir, (*sur papier libre cas échéant*) :.....

MODALITES DE COMMUNICATION DU DOSSIER (copies) :

- Je viendrai retirer moi-même le dossier*
- Consultation sur place - je serai : seul(e) accompagné(e) d'une tierce personne
- Envoi des copies à mon domicile personnel (*tarif lent*)
- Envoi des copies à mon domicile personnel (*en Recommandé avec accusé de réception à mes frais*)
- Envoi des copies au médecin (précisez ses noms, adresse et n° tél) :

La production et l'envoi des copies seront facturés au demandeur comme suit :

Prix unitaire copie	0.18€
Prix unitaire copie CD ROM (pour la reproduction d'imagerie)	2.75€
Envoi postal, en recommandé avec avis réception	Tarif de la Poste en vigueur

Vous recevrez un Titre de Recette qui sera à régler directement auprès du Trésor Public

FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Copie d'une pièce d'identité officielle du demandeur en recto verso, (*sauf permis de conduire*).
- Certificat de décès
- Fournir justificatifs de votre qualité d'ayant droit (*copie livret de famille, acte notarié, certificat d'hérédité, contrat particulier,....*)

Fait à Le/...../..... Signature du demandeur :

***Tout dossier non récupéré 1 mois après sa mise à disposition par le service qualité vous sera envoyé en recommandé avec avis de réception à vos frais**

J'ai été averti : - que la réalisation des copies et de l'envoi en recommandé avec accusé de réception me seront préalablement facturés - que le délai pour un dossier médical de moins de 5 ans est de 8 jours ouvrables, et peut atteindre 2 mois pour un dossier datant de plus de 5 ans (date de dernière hospitalisation)

Toute demande non complétée 2 mois après l'envoi du formulaire sera considérée comme annulée

Informations relatives au traitement des données personnelles

Les données personnelles recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement par le Centre Hospitalier de Montceau.

Ce traitement a pour but de gérer les demandes d'exercice de droit.

Il nous permet de :

- Recevoir, gérer et suivre les demandes, en liaison avec les services concernés
- Conserver un historique des demandes et des réponses apportées
- Élaborer des données d'activité (statistiques)

Ce traitement est nécessaire au respect des obligations légales et réglementaires auxquelles nous sommes soumis.

Ces informations pourront être transmises en interne à l'ensemble des services susceptibles d'intervenir dans le traitement de votre demande.

Elles ne font l'objet d'aucun transfert hors de l'Union Européenne.

Elles seront conservées pendant dix (10) ans à compter de la fin de l'année civile de votre demande.

Les pièces justificatives (pièce d'identité et autres documents) seront détruites après traitement de la demande.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente en matière de données à caractère personnel à savoir en France, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.